Mis en ligne le 16105/8084

Date de transmission de l'acte: 07/05/2024 Date de reception de l'AR: 07/05/2024 046-214602732-DE 2024 25-DE AGEDI

DEPARTEMENT DU LOT

COMMUNE DE SAINT-LAURENT-LES-TOURS EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 avril 2024

Date de la convocation: 25 avril 2024

L'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence

Membres en exercice: 15

de Stéphanie ROUSSIES, le 30 avril 2024, dans la salle du conseil

municipal de la commune.

Présents: 12

Votants: 15

Représentés: 3

Présents: Stéphanie ROUSSIES, Alain BOURDET, Emilie LEFEBVRE,

Géraldine ARNOULD, Michel ARNAUDET, Florian LAFLORENCIE, Didier

GAYA, Francis JAMMES, Ginette GINESTE, Sandie CASSAN, Nathalie

BRUNET, Joëlle SABATIE

Représentés: Stéphane DEVEZ représenté par Stéphanie ROUSSIES, Jean-François GUERRAND représenté par Sandie CASSAN, Amélie

VERGNE représentée par Francis JAMMES

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance :

Michel ARNAUDET

Fait et délibéré le 30 avril 2024 Pour copie certifiée conforme. Publié en mairie le : 7 mai 2024

Objet: TRAVAUX LOGEMENT DE CRAYSSAC: CHOIX DES ENTREPRISES

Madame la Maire rappelle à l'assemblée que lors du vote du budget primitif 2024, il a été décidé de refaire le logement n° 2 de l'ancienne école de Crayssac. Plusieurs devis ont été sollicités pour la peinture et le sol et la réfection de la cuisine.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de :

- · donner un avis favorable à la SAS FR DECO pour la peinture et le sol du logement pour la somme totale HT de 7 865,40 €
- · donner un avis favorable à la SARL LAFAGE pour la réfection totale de la cuisine pour la somme HT de 5 078,81 €
- donner procuration à Mme la Maire pour signer les devis et tous documents relatifs à ces décisions.

Délibération signée électroniquement par Mme la Maire, Stéphanie ROUSSIES.